haute savoie
le Département

PLAN VITICOLE DÉPARTEMENTAL

FAVORISER UNE FILIÈRE VIN COMPÉTITIVE ET DE QUALITÉ

AGRICULTURE

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LA FILIÈRE AGRICOLE

Frangy

Seyssel

Ayze

© Laurent Madelon

+ D'INFOS

hautesavoie.fr

haute savoie
le Département

PLAN VITICOLE DÉPARTEMENTAL

Connue pour son agriculture de montagne de très grande qualité appréciée pour la diversité de ses productions, la plupart labellisées AOC, AOP ou IGP, la Haute-Savoie est aussi une terre viticole s'étendant des contreforts du massif des Alpes en passant par les rives du lac Léman, du Rhône à Seyssel ou encore de l'Arve.

L'agriculture est donc un secteur-clé de notre territoire. C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a, dès 2022, doublé l'enveloppe dédiée à l'agriculture, la passant ainsi à 10 millions d'euros, cela pour aider nos agriculteurs à faire face aux enjeux actuels et préserver la richesse du monde agricole.

A travers le Plan Viticole départemental, c'est un accompagnement supplémentaire que le Conseil départemental souhaite apporter à la spécificité de notre agriculture.

Articulé autour de deux axes, il s'inscrit en complémentarité du Plan Stratégique Régional, du plan de filière viticole régional 2023-2027 et des appels à projets FranceAgriMer.

Au-delà des financements complémentaires qu'il apportera, le Plan Viticole départemental financera l'acquisition de matériels de culture spécifiques au travail de la vigne et en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, de matériels nécessaires pour les nouvelles plantations ou l'extension de vignobles existants mais aussi pour la production des vins et l'aménagement des caveaux. Autant de mesures destinées à soutenir nos Vins de Savoie. À consommer avec modération !

Martial SADDIER

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Nicolas RUBIN

1er Vice-président délégué à l'administration générale, au sport, à l'aménagement du territoire et au devoir de mémoire

Marie-Louise DONZEL-GONET

Vice-Présidente déléguée à l'agriculture, la forêt et l'alimentation

Magali MUGNIER

Présidente de la 7e commission développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières

Christelle PETEX-LEVET

Conseillère départementale en charge du développement durable et de l'environnement

Gérard LAMBERT

Conseiller départemental en charge de l'alimentation

Photos : © Dep74 - L. Guette - M. Desbazeille

La filière des vins de Savoie représente **2100 ha sur quatre départements**, dont **7 % en Haute-Savoie.** Elle contribue à des emplois directs et indirects et représente la 1ère production végétale du territoire Savoie Mont-Blanc. Pour autant, elle évolue sur un marché à l'équilibre fragile.

Des dispositifs régionaux et nationaux en faveur de la filière viticole couvrent une large partie des investissements habituellement portés par les entreprises viticoles.

Un séminaire sur la stratégie des Vins de Savoie à horizon 2030 a permis de faire ressortir les axes stratégiques à travailler durant les prochaines années. **Ce plan viticole, spécifique à la Haute-Savoie,** s'appuie sur ce séminaire et répond aux objectifs qui ont été fixés par la filière à travers deux axes majeurs :

- **Favoriser une filière viticole compétitive et respectueuse de l'environnement,** en encourageant le développement de pratiques culturales qui permettent d'améliorer la qualité des productions ainsi que l'adaptation de la vigne et des processus de production au changement climatique et aux enjeux environnementaux.
- **Renforcer la participation de la filière à l'attractivité et à l'image du territoire** en poursuivant la progression de la maîtrise qualitative des vins et le développement d'actions de promotion du vignoble et des Vins de Savoie

Doublement du budget pour l'agriculture et la forêt | **10 M€**

LE VIGNOBLE DES VINS DE SAVOIE

3 **appellations d'origine protégée (AOP)**

22 crus et 23 cépages sur les 4 départements

26 viticulteurs de la zone d'AOP

Vin de Savoie, Roussette de Savoie et Seyssel sont situés en Haute-Savoie

70 % des vins de Savoie se déclinent en **blanc**

22 % en **rouge**

8 % en **blanc mousseux/crémant** et **rosé**

63 % du vignoble haut-savoyard est certifié agriculture biologique (AB), soit 101 ha

2e chiffre d'affaires des produits agricoles du terroir Savoie Mont-Blanc après le lait

Département de la Haute-Savoie - Photos de couverture : © Laurent Madelon - © stock.adobe.com - Impression : imprimerie départementale, papier aux critères environnementaux.

haute savoie le Département

Département de la Haute-Savoie
1, avenue d'Albigny
74000 Annecy
04 50 33 50 00

hautesavoie.fr

AXE 1

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE COMBINANT INNOVATION ET PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES ACTEURS

- **Matériels de réduction, suppression ou maîtrise de produits phytosanitaires, maîtrise de l'épandage d'engrais minéraux et organique**
  - Cofinancer le dispositif 202 du plan stratégique régional qui permet de subventionner l'investissement de matériels pour les productions végétales :
    - en réduisant ou supprimant l'utilisation de produits phytosanitaires,
    - en assurant une meilleure maitrise de l'épandage d'engrais minéraux et organiques.

- **Matériels spécifiques pour la conduite de la vigne, notamment en zones de coteaux et fortes pentes**
  - Doter les exploitations d'équipements performants et répondre aux spécificités des vignobles du territoire. Il s'agit d'un accompagnement financier pour l'acquisition de matériels non éligibles à la mesure FEADER 202 « Investir dans les productions végétales » selon une liste définie : épandeur à fumier, semoir, Rotofil, cadre support de labour, treuil, transport sur chenilles pour travail du sol en coteaux, débroussailleuse, atomiseur à dos, motobineuse, pulvérisateur + options, drone en acquisition collective, stations météo.

  >> La subvention du Conseil départemental intervient en complément de l'action 1.1 du plan de filière régional

- **Matériels en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement**
  - Soutenir l'acquisition d'autres matériels utiles à la culture de la vigne favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement : écimeuse, broyeurs à sarments, poudreuses, châssis motorisé de désherbage couché manuel, scalpeur à dents, éclaircisseur mécanique ou électrique, dynamiseur, autre matériel innovant au cas par cas.

- **Matériels limitant les risques sanitaires et naturels**
  - Cofinancer le dispositif 203 du plan stratégique régional qui permet de subventionner les investissements afin de limiter les impacts des aléas climatiques sur les exploitations : protection contre le gel, la pluie et le vent, la grêle et contre divers aléas liés au climat ou aux insectes.

- **Investissements mobiliers ou immobiliers collectifs pour la production agricole**
  - Cofinancer le dispositif 204 du plan stratégique régional qui permet de subventionner les investissements portés par des collectifs d'agriculteurs (CUMA, GIEE, Groupes 30 000, Groupes DEPHY) : matériel fixe ou mobile à usage agricole, matériel de pesée des convois agricoles, matériel de travaux publics pour usage agricole, matériel pour entretien/valorisation haies/production d'énergie par biomasse, construction ou rénovation de bâtiments d'entretien, remisage, nettoyage des équipements.

AXE 2

PARTICIPATION DE LA FILIÈRE VITICOLE À L'ATTRACTIVITÉ ET À L'IMAGE DU TERRITOIRE

- **Achat de matériels et équipements de la réception des vendanges au stockage de produits finis**
  - Soutenir, en complément de FranceAgriMer, les investissements des entreprises permettant d'optimiser leur outil de production et les conditions d'élaboration.

- **Investissements dans les bâtiments destinés à la production de vins, salles de dégustation et caveaux**
  - Participer aux investissements matériels nécessaires au stockage, au conditionnement, à la dégustation et à la vente, en complément de FranceAgriMer

- **Aménagement des caveaux et espaces extérieurs d'accueil du public**
  - Apporter un soutien financier pour les dépenses non éligibles à la mesure d'aménagement des caveaux de FranceAgriMer selon une liste définie : mobilier de dégustation, luminaires, sanitaires, signalétique statique sur le lieu de vente, fléchage directionnel au sein du caveau, caisse enregistreuse, clôture extérieure, aménagement paysager, zone de parking avec revêtement drainant et perméable

  >> Le Département intervient en complément du plan de filière Régional (action 2.1)

- **Mise en place de plantations nouvelles**
  - Soutenir les actions de plantations nouvelles (hors restructuration du vignoble qui relève d'une aide exclusive de FranceAgriMer)

  >> Pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés, l'intervention du Département viendra en complément du plan de filière régional (action 1.2)

- **Soutien à la création d'une maison départementale de la vigne et du vin**